



REGARDS

SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

numéro **82** - Juin 2014



LES ÉLECTIONS... 3 LISTES

Il est vrai que cela faisait longtemps que les élections municipales n'avaient pas été aussi disputées à Neauphle-le-Château !

Qui peut s'en plaindre ? Il est vrai également que la routine « plan-plan » de notre petite ville perchée sur le bord de son plateau bien tranquille, a été bouleversée par la construction du Centre Bourg, par le projet des « Petites Fiches » et par l'arrêt des activités de notre liquoriste historique...

Trois événements majeurs que l'on ne reverra pas de si tôt... Cela a eu pour conséquence de faire naître des interrogations, des craintes, des inquiétudes, des rancœurs... Et cela a permis à des gens motivés par le devenir de notre village si attachant, de s'engager dans le combat politique... Politique mais pas politicien. Les débats ont tourné

autour des projets, des équipes mais jamais autour des appareils partisans.

Dans l'ensemble, la campagne a été digne et courtoise. Il y a eu quelques petites exceptions qui ont créé chez quelques uns des blessures. Le temps les cicatrisera et ce d'autant plus vite que les difficultés à venir du fait des restrictions et du ralentissement économique, vont nous obliger à serrer les coudes et à imaginer des solutions peu coûteuses... !

La compétition a donc obligé les concurrents à réfléchir, proposer des idées neuves, quelquefois irréalistes, souvent convergentes et à faire parler les neauphléens.

On ne peut voir dans tout cela que du positif !

Au premier tour, c'est la liste de «Neauphle-Ensemble» qui est arrivé en tête avec 25 voix d'avance. En très gros, les

trois listes se sont réparties chacune un tiers de l'électorat...!

Au second tour, avec une abstention de 38,5% bien inférieure à celle de l'élection de 2008 qui n'offrait au vote qu'une seule liste (57%), c'est «L'Avenir en Confiance » qui a remporté le plus de suffrages.

L'application de la loi électorale mise en place par le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT a donc mécaniquement donné 17 sièges aux premiers, 4 à «Neauphle Ensemble» et 2 à «Atout-Neauphle ».

Trois Conseils se sont déjà réunis et ont entamé les premiers travaux de ce nouveau Conseil.

Les trois têtes de liste, questionnées de la même façon, vous livrent ci-après leurs réflexions sur ce scrutin et sur leur conception de leur présence au Conseil Municipal.

PREMIER TOUR	
NEAUPHLE ENSEMBLE Anne-Sophie SABOULARD	37,2% 484 voix
L'AVENIR EN CONFIANCE Bernard JOFFIN	35,28% 459 voix
ATOUT NEAUPHLE Olivier FECH	27,51% 358 voix

DEUXIÈME TOUR	
L'AVENIR EN CONFIANCE Bernard JOFFIN	41,21% 556 voix
NEAUPHLE ENSEMBLE Anne-Sophie SABOULARD	36,32% 490 voix
ATOUT NEAUPHLE Olivier FECH	22,46% 303 voix

ANNE-SOPHIE SABOULARD

L'ENGAGEMENT

Un certain nombre de personnes souhaitaient participer activement à l'évolution de Neauphle-le-Château, ville que je connais depuis mon enfance... Depuis quelque temps, on me disait « monte ta liste ». La décision prise, nous étions tout de suite une douzaine, représentatif des neauphléens et issus aussi de la vie associative de la commune : loisirs, services, sports, parents d'élèves.

« Neauphle Ensemble » a démarré vite et fort autour de gens compétents pour se pencher sur les deux points majeurs qui nous préoccupaient : l'urbanisme et la communication. Nous avons fait un gros travail sur le terrain pour rencontrer les neauphléens. Nous avons pu ainsi proposer un programme cohérent, véritable aboutissement d'un travail d'équipe, et représentant le village tel que nous le rêvions pour les années à venir.

LE RÉSULTAT

« Neauphle Ensemble » est arrivé premier au premier tour (avec 25 voix d'avance) et deuxième au second tour (avec 66 voix d'écart sur la première liste). Au final, même si nous n'avons pas gagné, nous sommes ravis parce que notre travail de fond, a été récompensé par l'approbation de près d'un tiers de la population (encore une fois un grand merci à tous ceux qui nous ont fait confiance). Pour une équipe toute neuve (0% de conseiller sortant), certes challenger et qui donc se devait d'être active et très présente sur le terrain, c'est un score dont nous pouvons être fiers. Grâce aux neauphléens nous sommes 4 élus au conseil municipal et présents au conseil communal de Cœur d'Yvelines. Nous sommes, de toute évidence, au début d'une nouvelle aventure. Six ans c'est à la fois très court et très long... En tous les cas, c'est du travail.

L'APPORT

« Neauphle Ensemble » garde ses points de divergence avec la majorité en place. Que sera le plan de circulation et de stationnement ? Nous y serons très vigilants comme pour tout ce qui concerne l'urbanisme. De même que sur le devenir des surfaces de Grand Marnier qui préoccupe tout le monde. Nous participerons avec attention au bilan des rythmes scolaires surtout que nous avons voté contre au dernier Conseil municipal. Enfin, grand sujet : la communication... Nous souhaitons que les neauphléens soient plus consultés et informés. Enfin, nous ne sommes pas là pour tout refuser ou au contraire tout approuver mais bien pour œuvrer dans le sens de l'intérêt de la commune et de ses habitants. L'état d'esprit de « Neauphle Ensemble » était, est et restera positif. Espérons que nos avis, objections et propositions, seront entendus et surtout pris en compte...

OLAF PECH

L'ENGAGEMENT

Presqu'un an avant l'échéance et en tous les cas à la rentrée 2013, la nécessité de faire vivre la démocratie, de faire entendre une autre voix et de nouvelles aspirations, s'est imposée. L'élection de 23 conseillers parmi lesquels est désigné un Maire, n'a de sens que s'il existe une vraie possibilité de choix. En 2008, il n'y avait qu'une liste et ce ne fut pas une bonne chose pour la Commune. Encore faut-il réunir 23 compétences, prêtes à donner de leur temps et à participer aux débats publics ! Au dernier trimestre, l'engagement d'"Atout Neauphle" s'est concrétisé par un événement important: la distribution d'un questionnaire qui permettait aux habitants d'exprimer à la fois leurs envies et leurs regrets. Il est important de se tourner vers les électeurs. La Mairie se doit d'être à l'écoute des habitants, notamment sur les soucis du moment : l'urbanisme et les rythmes scolaires... C'est dans le dépouillement de ce vaste sondage que s'est élaboré le programme d'"Atout Neauphle" qui offrait enfin une alternative...

LE RÉSULTAT...

"Atout Neauphle" a aujourd'hui au sein du Conseil deux représentants, alors que cette liste a recueilli l'adhésion de près d'un tiers des électeurs. Là encore c'est l'application de la loi électorale qui veut constituer des majorités stables... Mais si nous sommes peu, nous porterons la voix des Neauphléens et n'oublierons pas ce que nos électeurs ont exprimé. Notamment nous serons très vigilants sur l'urbanisme, la communication qui doit être ouverte et complète et, bien sûr, sur l'intérêt des enfants dans les établissements scolaires dont la commune a la charge.

L'APPORT

Depuis quinze ans que je vis ici, je suis attaché au caractère de notre ville et donc à son devenir. Nous vivons une importante phase de changements. La population va augmenter brutalement de près de 15% ce qui va poser un défi aux infrastructures... Grand Marnier étant parti, que va devenir cette surface en plein cœur de Neauphle ? Des logements, des bureaux, des parkings, un mix de tout cela et dans quelle proportion ? Plutôt que critiquer, je préfère agir... Être présent aux Conseils Municipaux et dire... Influencer et peser... Je veux que les représentants d'"Atout Neauphle" soient, au sein du Conseil, les porte-voix des habitants. Il ne s'agit pas d'être « opposant » mais d'être « influent » et d'apporter notre bon sens et nos compétences avant les décisions essentielles pour Neauphle-le-Château...

BERNARD JOPPIN

L'ENGAGEMENT

J'avais à cœur de mener à bien les gros dossiers que le Conseil sortant avait préparés de longue date. Il y a notamment des travaux importants (agrandissement du centre de loisirs, extension de l'école, aménagement de la MJP et de la CASA...) pour lesquels ce Conseil a économisé. Cela va permettre de les réaliser sans emprunt dans les mois qui viennent. La connaissance historique des dossiers est très fondamentale. Par ailleurs je tenais à continuer à contribuer à l'intégration des 24 nouvelles communes de Cœur d'Yvelines. En ce qui concerne la constitution de la liste, il y avait un certain nombre d'élus qui voulaient aussi achever ce qu'ils avaient préparé. Les « nouveaux » ont tous été cooptés par le « noyau » de sortants pour constituer une liste homogène et compétente. J'ai tenu à ce que notre campagne soit calme, basée sur des arguments techniques, refusant toujours toute promesse démagogique et intenable.

LE RÉSULTAT

Le premier tour a été un avertissement. Il est normal qu'un Maire sortant concentre les critiques et ne bénéficie pas complètement de ce qui a été réussi. « L'avenir en Confiance » partait avec le handicap de l'augmentation de la population (qui résulte de beaucoup de facteurs extérieurs) et des changements qu'imposent trois grands chantiers. La victoire du second tour qui salue la compétence et la rigueur, nous oblige à mériter la confiance qui nous a été marquée. Et à tenir compte des aspirations exprimées ce qui sera notre meilleur remerciement. Par ailleurs, malgré la loi électorale qui voulait favoriser l'émergence des partis, j'ai apprécié le fait que les trois listes n'ont défendu que les intérêts de la commune.

L'APPORT

Je me suis félicité qu'il y ait compétition ce qui a entraîné expression et débats. Du point de vue du Maire, tous les conseillers ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Toutes les propositions intéressantes seront prises en compte et étudiées au crible de leur faisabilité. Par ailleurs l'augmentation de la population va tourner pour le Centre Bourg autour de 13%. Depuis 5 ans, la Commune s'y prépare notamment au niveau des écoles. Pour Grand-Marnier, nous avons réservé des emplacements et la Commune n'est pas sans défense. Si un promoteur se montrait trop entreprenant, il faudrait réviser le PLU... J'espère, au contraire, que Neauphle trouvera dans cette rénovation de bonnes opportunités pour faciliter notre vie en commun...

AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LA RUE DES SOUPIRS ET LA RUE SAINT MARTIN

Suite aux opérations de construction du Centre Bourg et d'extension du centre de loisirs de l'école élémentaire Émile Serre, un passage désigné "liaison douce" assurera prochainement la liaison entre la rue des Soupirs et la rue Saint Martin (figure 1). Le permis de construire a été délivré le 5 mai dernier et les travaux commenceront au début de l'année 2015.

Ce passage reliera le numéro 20 de la rue des Soupirs au numéro 17 de la rue Saint Martin pour accéder plus rapidement au centre du village et à ses commerçants. Un passage protégé, positionné entre les numéros 21 et 10 de la rue Saint Martin, permettra de rejoindre l'entrée de l'école Émile Serre et le parking du Vieux Moulin par un chemin qui s'appuiera sur la partie ouest des terrains scolaires, figure 2. Les trottoirs d'accès seront aménagés et des passages protégés réalisés sur les chaussées des rues des Soupirs et Saint Martin.

La "liaison douce" de la rue des Soupirs à la rue Saint Martin s'effectuera par un passage éclairé et surveillé comprenant deux accès couverts séparés par une cour intérieure à ciel

ouvert. Un enclos réservé pour les services de l'équipement ainsi qu'un local associatif seront aménagés sur la partie ouest du passage (fig. 1). La partie sud comprendra une charpente apparente couverte de tuiles brunes qui rappellera les halles des villages d'antan. Les murs intérieurs et la façade de la construction située du côté de la rue des Soupirs seront réalisés en enduit à la chaux de ton pierre. Des poteaux limiteront le passage aux seuls piétons et le passage protégé situé du côté de la rue des Soupirs sera surélevé (ralentisseur) pour limiter la vitesse des véhicules.

Cette liaison sera réalisée sur les surfaces de l'ancien garage Pautaut (de 1960 à 1980) qui appartenait antérieurement à Maurice Brochet (1899, †1969). Ce dernier, artisan carrossier autodidacte, contribua dès 1931 au développement de la construction d'aéronefs pour l'aviation de loisirs. Plusieurs de ses planeurs et avions ont volé sur les aérodromes de Beynes et de Chavenay-Villepreux [2].

Références :

[1] Notice de présentation de l'aménagement d'une liaison douce entre la rue des Soupirs et la rue Saint Martin, Atelier d'architecture Champetier de Ribes, Versailles.

[2] <http://avions.brochet.free.fr> (site des avions Maurice Brochet).

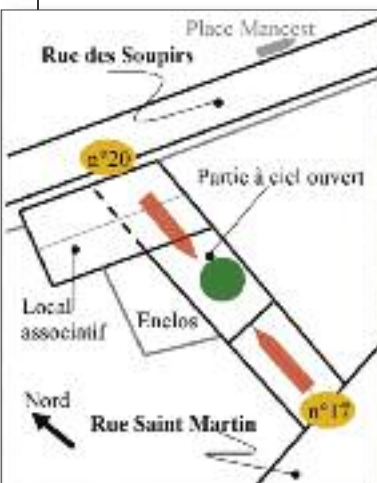


Fig. 1 - "Liaison douce" entre la rue des Soupirs et la rue Saint Martin, d'après [1].



Fig. 2 - Accès de la rue des Soupirs vers le centre du village et l'école Émile Serre, vue réalisée à partir de "Google Earth".

ÉTÉ ADMINISTRÉ...

Ce n'est pas parce vous, moi, eux partiront en vacances loin de Neauphle-le-Château durant les beaux jours, que tout doit s'arrêter pour vous, moi ou eux, n'est-ce pas ?

Alors, du 7 juillet au 30 août 2014 la Mairie sera ouverte :

- Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h
- Mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Fermeture le samedi 26 juillet et le samedi 30 août.

INFOS PRATIQUES

► Horaires d'ouverture de la Mairie :

- Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h15,
 - Mardi de 9h à 12h,
 - Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,
 - Jeudi de 9h à 17h sans interruption,
 - Dernier samedi du mois de 9h à 12 h.
- Le service de l'Urbanisme est ouvert les mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.**

► **Adresse :** 2 place aux Herbes - BP1 78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU

► **Téléphone :** 01 34 91 00 74

► **Télécopieur :** 01 34 89 57 20

► **Courriel :**

mairie@neauphle-le-chateau.com

► **Site Web :**

www.neauphle-le-chateau.com

PERMANENCES DES ÉLUS

► MONSIEUR LE MAIRE

Bernard JOPPIN

Sur rendez-vous

► FINANCES

Catherine SOUS - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► FÊTES / ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES

Philippe Leblond - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► TRAVAUX

Jean-Pierre JULLIEN - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► ÉCOLES - CANTINE - GARDERIE

Annick VENANT - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► URBANISME

Valentine CHERRIÈRE - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► COMMUNICATION

Jean-Claude KUENTZ -

Patrick GILLIÉRON

Sur rendez-vous

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Stephen CHARLIEU, Valentine CHERRIÈRE, Jean-Pierre JULIEN, Alain JUND, Patrick GILLIÉRON, Jean-Claude KUENTZ, Marc LEROY, Nicole MEUNIER, Laurence ROUSSEL, Daniel SCHAEFER, Jean-Pierre SIMOULIN, Annick VENANT. Merci également à Anne-Sophie SABOULARD et Olaf PECH.



A PROPOS

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires (décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 modifié par celui publié au Journal officiel du 8 mai 2014) est maintenant obligatoire à la rentrée 2014-2015 pour tous les enfants des écoles publiques maternelle et élémentaire et ceci sans pouvoir redemander un report de mise en application.

Ainsi, dès septembre 2014, tous les élèves de Neauphle le Château bénéficieront des nouveaux rythmes scolaires. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répondra, avant tout, à des objectifs pédagogiques en favorisant les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs répartis sur 5 matinées pour des temps d'apprentissage plus réguliers et en leur permettant de s'ouvrir à diverses activités. Après de nombreuses discussions avec les enseignants, l'Inspectrice d'académie, les délégués de parents d'élèves et les directrices des écoles et de l'accueil de loisirs, le projet éducatif territorial (PEDT) chargé de préciser la mise en place de cette réforme a été voté par le conseil municipal en date du 12 mai 2014.

Il était important de le finaliser et de l'adresser à l'inspection académique dans les délais imposés, afin de gérer, au mieux, cette nouvelle organisation en prenant en compte les impératifs liés en particulier aux travaux prévus de longue date à la cantine et au centre de loisirs, à l'épanouissement, au confort et au bien être des enfants, tout en utilisant pleinement les ressources locales. De plus, ne pas proposer notre propre PEDT pouvait signifier se voir imposer, par l'inspection académique, une organisation non compatible avec nos moyens. Enfin la CAF pourrait nous verser une subvention maximale de 50 euros par enfant participant aux activités périscolaires. Un accord de principe a déjà été donné début 2014.

Les principes du projet ont déjà été présentés dans le « REGARD » du mois de décembre 2013 et une lettre a été adressée dans les cahiers des enfants à tous les parents d'élèves.

Pour rappel, il a été retenu, pour les 2 écoles, 4 journées complètes de 5h15 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et une demi-journée de 3h00 d'enseignement (mercredi matin) ; une pause méridienne de 2 h ; des activités périscolaires gratuites de 8h30 à 9h15 tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les enseignements auront donc lieu de 9h15 à 12 h et de 14h à 16h30 sauf le mercredi de 8h30 à 11h 30 avec les fondamentaux le matin.

L'inscription aux ateliers se fera obligatoirement par les parents comme actuellement pour la restauration et les différents temps d'accueil. Le dossier et le formulaire d'inscription déjà existants ont été revus et disponibles comme les années précédentes auprès de l'accueil de loisirs et la mairie.

Les ateliers seront proposés pour une durée définie entre 2 périodes de vacances (environ 7 semaines). Une fois inscrit pour une période, la présence de l'enfant est obligatoire afin de ne pas perturber la progression de l'enfant.

ORGANISATION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Pour les enfants de la maternelle, des groupes par âge seront constitués. Sur l'année, tous les enfants pourront bénéficier des 5 ateliers proposés (découvrir le plaisir de lire, le plaisir de la création, bien connaître son corps, partager et se détendre, devenir citoyen). Dans chaque salle sera prévu un lieu de détente. Le nombre d'enfants est limité à 14 enfants par animateur en maternelle.

Pour les enfants de l'école élémentaire, des activités comme s'initier à la pratique d'activités artistiques et des arts, découvrir le numérique, le développement durable, le plaisir de la lecture et de l'écriture, partager et se détendre, explorer le monde, devenir citoyen, ... seront proposés.

Lors des deux premiers jours de la rentrée scolaire, les intervenants présenteront les ateliers aux enfants inscrits par les parents. Les enfants effectueront ensuite leurs choix dans les différents ateliers lors de la semaine de la rentrée.

Dans un 1^{er} temps, afin de tenir compte du rythme de l'enfant en fonction de son âge, la plupart des ateliers seront proposés par cycle

LES RYTHMES SCOLAIRES

Les représentants des deux listes ont pris position sur ce sujet... Voici leur avis...

NEAUPHLE ENSEMBLE

Nous aurions voulu que le conseil municipal propose des rythmes scolaires dans l'intérêt des enfants et pas seulement dictés par des exigences logistiques ou financières.

Nous faisons figure d'exception et d'expérimentation pour avoir choisi le créneau du matin. Toutes les parties reconnaissent que le matin doit être préservé pour les matières demandant un apprentissage et une concentration importante. De plus, mener à bien une activité complète en moins de 45 minutes semble compliqué notamment pour l'élémentaire.

N'aurait-il pas été plus sage de s'opposer à la mise en place de cette réforme comme bien d'autres communes des Yvelines et de France ? De demander une suspension ? D'autant plus que la fameuse réforme, depuis l'arrivée de Benoit Hamon comme ministre de l'Éducation Nationale, s'est aussi assouplie... Et qu'à Neauphle-le-Château, du fait des travaux d'aménagement planifiés en même temps à l'école et au centre de loisirs, les conditions ne seront pas optimales à la rentrée. Regardez la ville de Plaisir : elle a finalement refusé de l'appliquer notamment pour des raisons de coût (estimé à 800 000 euros).

ATOUT-NEAUPHLE

En janvier dernier, 2 mois avant les élections municipales, le Conseil Municipal de Neauphle-le-Château, a voté à l'unanimité pour une application surprenante de la réforme des rythmes scolaires. Contrairement à 95% des communes de France, sourde à la demande très majoritairement exprimée par les parents d'élèves de Neauphle dans le sondage de l'automne 2013, mais aussi en contradiction avec le bio-rythme des enfants, la Mairie avait alors décidé que les enfants de la commune commenceraient leurs journées avec des activités péri-scolaires, au lieu de les avoir en fin d'après-midi. Au cours de la campagne municipale, Atout Neauphle avait clairement manifesté sa désapprobation par rapport à ce choix. Au cours du récent vote sur le Plan Educatif Territorial, les représentants d'Atout Neauphle ont voté « contre », non pas contre la forme du « PEDT », mais contre le fond, à savoir le choix des activités périscolaires en début de matinée, qu'Atout Neauphle estime contraire à l'intérêt des enfants et qui lui semble la vraie priorité.

(CP/CE et CM). Sur une semaine et une période entre vacances scolaires, l'enfant aura la possibilité de participer à 3 voire 4 ateliers différents. Le nombre d'enfants est limité à 18 par animateur en élémentaire.

LE SUIVI

En effet, l'organisation arrêtée pour 3 ans pourra être revue en fonction des diverses problématiques qui pourraient apparaître au cours du temps

À la fin de chaque trimestre, des questionnaires seront proposés :

à chaque enfant, afin de recueillir ses impressions par rapport au déroulement des ateliers. L'anonymat des enfants sera préservé et chaque questionnaire sera subordonné à l'accord des parents.

aux parents d'élèves sur les contraintes d'organisation et les attentes des parents.

un diagnostic école par école sur la fréquentation du périscolaire, les taux d'encadrement, les activités organisées, les locaux,...

de plus, une étude détaillée et approfondie sera effectuée par le personnel encadrant pour identifier ce qui fonctionne, ce qui peut être amélioré...

NEAUPHLE EXPRESS

Il y a un peu plus d'un an, la Mairie lançait auprès des neauphléens le service «Neauphle Express».

Près de 500 foyers y sont aujourd'hui abonnés.

C'est tout simple. Dès qu'une information soit d'urgence comme une panne électrique, soit de convivialité comme une Fête, soit d'ordre administratif comme le prolongement de la validité des Cartes d'Identité, doit être portée à votre connaissance, vous recevez un mail très bref, très concis vous la communiquant. Sitôt lu, sitôt disparu, le mail de « Neauphle Express » n'est ni envahissant ni contraignant. Et la liste des abonnés, strictement confidentielle, n'est ni communiquée ni vendue à qui que ce soit...

Si vous n'êtes pas encore relié à ce service, il vous suffit pour vous abonner d'aller sur le site de la Mairie www.neauphle-le-chateau.com, de cliquer sur « ABONNEZ-VOUS » et de saisir, à gauche de la page, votre adresse de courriel...

Des évaluations régulières qui s'appuieront sur des outils permettant de collecter les perceptions de tous les acteurs, par le biais de réunions et d'enquêtes qualitatives et quantitatives seront menées : mensuellement avec les encadrants des ateliers et les directrices de l'accueil de loisirs, par période de 6/7 semaines par la commission d'évaluation, et trimestrielle entre la commission d'évaluation et la commission scolaire). Elles seront suivies d'un bilan qui permettra d'ajuster selon les besoins et possibilités, le déroulement, l'organisation ou le type d'ateliers.

PARENTS, ET MAINTENANT QUOI FAIRE ?

Remplir le dossier d'inscription « Accueil de loisirs » ainsi que le formulaire d'inscription aux NAP, à la restauration et aux activités périscolaires soit pour une période de 6/7 semaines soit annuellement. Ce formulaire devra impérativement être retourné en mairie avant le 15 juillet. Cette date butoir nous permettra ensuite de nous organiser et si nécessaire rechercher de nouveaux encadrants. Aussi faudra-t-il respecter cette date. Le dossier pourra être retiré soit à l'accueil de loisirs soit en mairie et redéposé de même.

L'APPEL AUX ENTREPRISES

Entreprises neauphléennes, nous avons besoin de vous !

La municipalité voudrait organiser plusieurs actions en direction des adolescents dans le domaine des loisirs, de la culture mais aussi pour l'éveil à la citoyenneté et l'entrée dans le monde du travail.

Nous travaillons actuellement à la création d'un blog pour les jeunes Neauphléens. Ils auront ainsi accès à des informations visant la jeunesse, les formations, les stages ...

Nous souhaiterions y créer une liste d'entreprises de Neauphle-le-Château et de ses environs, susceptibles d'accueillir des stagiaires de 3^{ème} ou des étudiants en alternance.

Si tel est votre cas et que ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Stephen Charliou scharliou@yahoo.fr



DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- 9, rue L. Phélypeaux – surélévation mur de clôture – non-opposition le 04/02/2014
- 24, rue du Dr Bertrand – auvent sur perron fermé – non-opposition le 04/02/2014
- 33, avenue de la République – piscine – non-opposition le 04/02/2014
- 44, rue de Villancy – mur de clôture – non-opposition le 06/02/2014
- 49, Rue de Villancy – réfection toiture – non-opposition le 04/02/2014
- 8, rue du Hameau – clôture et portillon – non-opposition le 24/02/2014
- 82, avenue de la République – réfection abri de jardin - non-opposition –le 10/03/2014
- 29, grande rue – ravalement pignon- non-opposition le 03/04/2014
- 5, impasse des Soupirs- remplacement portail, portillon et grillage – non-opposition le 03/04/2014
- 37, rue de Villancy – clôture et pose d'un portail – non-opposition le 16/04/2014
- 58, rue de Villancy – clôture, portail et portillon – non-opposition le 05/05/2014
- 40, rue du Dr Grellière – pose de fenêtres de toit – non-opposition le 07/05/2013
- 95, route de Saint-Germain – Reconstruction d'un mur de clôture – portail – non-opposition le 13/05/2014
- 48, rue du Dr Grellière – remplit porte-fenêtres par baie coulissante alu – non-opposition le 22/05/2014
- 3bis, rue du Stade – pose d'une fenêtre et de 6 fenêtres de toit – non-opposition le 23/05/2014
- 46, rue du Dr Grellière – clôture avec portail – non-opposition le 24/05/2014
- 37, rue du Dr Grellière – Aménagement comble – pose de fenêtre de toit- non-opposition le 24/05/2014

Suite en page 7

NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU, VILLE PORTE DU PARC DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

C'est le soir du 13 mai 2014 qu'a été signé officiellement la convention liant le Parc et la Ville par Monsieur Bernard Joppin et par le Président Yves Vandewalle et le Vice-Président M Guy Poupart du Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir les Neauphléens. Ainsi, chacun a pu consulter et se procurer les cartes, les sites à visiter, et les différentes recommandations et documents sur le développement durable, documents d'ailleurs consultables en Mairie et au Syndicat d'Initiative. Nous avons aussi pu découvrir et goûter les produits du parc : jus de pomme, bière et fromages de toutes sortes. En échangeant avec vous, nous avons pu répondre à vos questions. Notez que nous aurons de nombreuses occasions de vous intéresser au Parc à travers le Centre de Loisirs, les visites des écoles, et d'autres manifestations auxquelles vous serez conviés.

Voici un résumé de nos accords...

- La présente convention a pour but d'institutionnaliser les échanges entre les deux structures dans les différents domaines où elles y trouveront des convergences, conformément aux statuts du P.N.R.
- Le montant de notre participation annuelle sera de 1,13 euros par habitant et par an, (et 4,5 euros quand nous intégrerons le parc, mais avec des subventions de fonctionnement).
- Notre bourg est valorisant pour de nombreuses activités de service, de commerce, et d'artisanat. Nos actions sont menées essentiellement autour des orientations artisanales, de tourisme, de mise en valeur de l'habitat, et du cadre de vie.
- La ville a inscrit dans ses projets des énergies renouvelables et s'inspirera des actions du parc.

- Le site principal de Grand Marnier n'étant plus aujourd'hui une industrie (le site a été transposé dans l'Eure et à Cognac), la ville est attentive pour aider à sa transformation.
- Le Syndicat d'Initiative, très actif, sur différentes manifestations, fera le lien avec les activités du parc. La ville souhaite associer les visites de la Grand-Rue, de l'Église et du Promontoire avec les promenades du Parc. La ville bénéficie aussi d'un groupe de peintres connus et de photographes exigeants et créatifs qui organisent une exposition annuelle. Ces manifestations d'importance culturelle ainsi que nos maisons d'hôtes seront mises en valeur dans les publications du Parc.
- La commune aura un accès privilégié aux expositions et sites du parc, pour ses établissements scolaires et périscolaires (animations pédagogiques) et pour les groupes du 3^{ème} âge.
- La commune bénéficie du travail des permanents et architectes du parc qui accompagnent le travail d'adaptation de la ZPPAUP en AVAP, la participation des acteurs du parc pour le suivi de la faune et de la flore, et l'éducation de la population à la nature.
- La commune cherchera à être identifiée et reconnue comme partenaire intégrante du parc : ville fleurie (primée pour la seconde année consécutive), à la pointe de la protection avec un une réserve de sécurité civile, tout en restant accueillante aux nouvelles technologies.



de gauche à droite : Alain JUND, Guy POUPART, Yves VANDEWALLE et Bernard JOPPIN

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux arrivants dans la commune.

De manière à être informé sur :

- le fonctionnement de notre organisation,
- le suivi de la scolarisation de vos enfants,
- les formalités à accomplir,
- les différentes activités qui vous sont proposées.

Nous vous proposons de :

- aller à la Mairie pour vous présenter,
- visiter notre site internet,
- vous abonner à Neauphle Express.

Pour toute question :

Tél. 01 34 91 00 74
Mail : mairie@neauphle-le-chateau.com

SI NEAUPHLE M'ÉTAIT CONTÉ...

Le pharmacien de Neauphle-le-Château, Louis-Alcibiade LONDEAU, élu maire en 1859, doit rapidement faire face à une opposition menée par l'ancien notaire Louis Rodolphe BAGET, lequel ne cesse de jeter de l'huile sur le feu tout en cultivant ses intérêts personnels. Il finit par démissionner bruyamment en septembre 1861, ayant gagné à sa cause huit autres conseillers qui lui emboîtent le pas. Par-delà les gesticulations et propos outranciers, qui tournent parfois à la violence et à la calomnie, il s'agit principalement de questions de personnes, le groupe démissionnaire, majoritaire, pratiquant une opposition systématique à tout projet réformateur utile.

Voici quelques extraits de la lettre ouverte du maire LONDEAU à tous les Neauphléens, en date du 1^{er} octobre 1861, placardée sur tous les panneaux du village à l'occasion de l'élection partielle de neuf nouveaux conseillers causée par ladite démission ...

« En présence de la malveillance persistante qui existe contre nous, nous croyons devoir vous donner quelques explications à ce sujet. Notre désaccord avec la majorité du conseil municipal provient d'une seule cause : nous voulons énergiquement toutes les améliorations urgentes, celle dont la non-réalisation empêche la prospérité du pays (...). Tandis que la majorité répond ou que c'est impossible ou qu'il n'y a pas l'argent nécessaire (...). Malheureusement cet esprit d'opposition et d'inertie ne date pas seulement de notre entrée à l'Administration, mais dure depuis 20 ans, ce qui a été cause des actes les plus regrettables. Nous comprenons très bien que l'amour-propre de certains conseillers municipaux soit froissé de voir de jeunes administrateurs prétendre exécuter des améliorations qu'ils ont toujours repoussées ou auxquelles il n'avait pas pensé ; mais en conscience, nous ne pouvons nous arrêter devant ces petites questions personnelles et laisser notre pays dans l'état déplorable où il se trouve ; car il est honteux de voir la commune de Neauphle-le-Château, dont les revenus sont supérieurs à ceux des communes voisines, être privée des établissements de première nécessité dont sont pourvues toutes ces communes telles que lavoir, maison d'école, mairie, etc. (...) Dans l'intérêt du pays, nous ne nous laisserons pas détourner de notre but. Aussi venons-nous protester contre les moyens mensongers et calomnieux (sic)

que nos adversaires emploient pour donner le change et faire croire qu'eux seuls sont aptes à défendre les intérêts communaux (...) À l'approche des élections, quelques membres démissionnaires ne manqueront pas de dire : « Nous aussi nous voulons l'amélioration du pays ». Demandez-leur alors pourquoi ces améliorations ne sont pas faites ou commencées depuis si longtemps déjà qu'ils font partie de l'Administration. Si donc, Électeurs, vous voulez l'amélioration et la prospérité de votre ville, nommez des hommes honorables, intelligents et sans parti-pris qui ne manquent pas à Neauphle-le-Château. »

Malgré ce manifeste dynamique, aux accents étrangement actuels et dont les détails pratiques et techniques vous ont été omis, l'élection partielle ne parvient pas à débloquer la situation. Il faudra l'intervention de l'État pour exiger la démission du maire LONDEAU au début de 1865, après quatre ans de crise locale que cet excellent homme n'était point parvenu à résoudre malgré toute sa bonne volonté. Il aura pour successeur le populaire et capable Docteur Jean-Baptiste SERGEANT, qui mettra en œuvre avec succès l'indispensable programme de réformes ébauchées sous la mandature précédente. Il est représenté sur la façade de la tribune de l'orgue, en cul-de-lampe, à gauche de l'arche d'entrée de l'église sous les traits d'un petit diable vert... Mais ceci est une autre histoire !

Pour compléter votre information et répondre à bien de vos questions, reportez-vous au livre de Marc LEROY, "SI NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU M'ÉTAIT CONTÉ", en vente au Syndicat d'Initiative, Place du Marché.



Suite de la page 5

- Place du Marché – Façade commercial - enseigne – non-opposition le 28/05/2014
- 33, avenue de la République – remplacement clôture et grillage – non-opposition le 28/05/2014

DIVISIONS

- Chemin de Gaillarbois – détachement terrain à bâtir – non-opposition le 16/04/2014

PERMIS DE CONSTRUIRE

- 69, rue de Villancy – construction d'un garage – démolition d'une annexe - accordé le 19/12/2013
- 1, chemin de la ruelle à Gaillard – modification sur permis existant – accordé le 16/01/2014
- 9, rue du Dr Grellière – Changement de destination garage – accordé le 04/02/2014
- Rue de Villancy – lot 7 – maison individuelle – accordé le 04/02/2014
- Rue du Dr Grellière lot 2 – maison individuelle – accordé le 04/02/2014
- Rue du Dr Grellière – lot 9 – maison individuelle – accordé le 11/02/2014
- Rue du Dr Grellière – lot 3 – maison individuelle – accordé le 25/02/2014
- Rue de Villancy – lot 6 – maison individuelle – accordé le 03/03/2014
- Rue du Dr Grellière – lot 18 – maison individuelle - accordé le 04/03/2014
- Rue du Dr Grellière – lot 11 – maison individuelle – accordé le 11/03/2014
- Rue du Villancy – lot 10 – maison individuelle – accordé le 18/03/2014
- Rue de Villancy – lot 12 – maison individuelle – accordé le 18/03/2014
- 8, rue d'Orbec – remplacement d'une porte-fenêtre par une fenêtre – cheminée – accordé le 16/04/2014
- Chemin des Ecartis – maison individuelle - accordé le 22/04/2014
- 10, chemin Pierreux – démolition et reconstruction garage double – accordé le 29/04/2014

Suite à la page 9



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

DU 4 AVRIL 2014

Après l'installation des 23 élus dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux :

Bernard JOPPIN
Alain JUND
Jean-Pierre JULLIEN
Annick VENANT
Jean-Claude KUENTZ
Daniel SCHAEFER
Patrick GILLIERON
Marc LEROY
Philippe LEBLOND
Mireille DAPOIGNY
Catherine SOUS
Claude LECLERC
Elisabeth SANDJIVY
Valentine CHERRIERE,
Laurence ROUSSEL
Stephen CHARLIEU
Cerise ROLIN
Anne-Sophie SABOULARD
Emmanuelle COEURET
Benoît POUYET
Bastien VIAL-COLLET
Olaf PECH
Alexandra BOULLION



il a été procédé à l'élection du Maire.

Un seul candidat, Bernard JOPPIN.

Ayant obtenu la majorité absolue avec 17 voix, 6 bulletins étant blancs ou nuls, il a été proclamé Maire.



Le Conseil Municipal a décidé ensuite et après en avoir délibéré, à l'unanimité d'approuver la création de 6 postes d'adjoints au maire.

Le vote ayant été réalisé à bulletin secret, c'est la liste présentée par Philippe LEBLOND qui recueilli la majorité. Dès lors, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant dans l'ordre de cette liste :

- Monsieur Philippe LEBLOND : 1^{er} Adjoint
- Madame Valentine CHERRIERE : 2^{ème} Adjoint
- Monsieur Alain JUND : 3^{ème} Adjoint
- Madame Annick VENANT : 4^{ème} Adjoint
- Monsieur Jean-Pierre JULLIEN : 5^{ème} Adjoint.
- Madame Catherine SOUS : 6^{ème} Adjoint.

DU 14 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués de la Commune :

- au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE LA MAULDRE SUPÉRIEURE (SIAMS) : Alain JUND, Catherine SOUS ;
- au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU (SIARNC) : Jean-Pierre JULLIEN, Annick VENANT ;
- au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA MAULDRE MOYENNE (SIEMM) : Michel FAURE, Philippe LEBLOND
- au SITERR : Alain JUND, Claude LECLERC ;
- au SIVOM : Bernard JOPPIN, Annick VENANT ;
- à la Commission de l'AVAP : Alain JUND, Valentine CHERRIERE, Cerise ROLIN, Marc LEROY, Daniel SCHAEFER, Jean-Pierre JULLIEN, Laurence ROUSSEL, Stephen CHARLIEU.



Puis à la mise en place des commissions de travail, constituées comme suit :

- la Commission Travaux a pour responsable Jean-Pierre JULLIEN
- la Commission Scolaire a pour responsable Annick VENANT
- la Commission Urbanisme a pour responsable Valentine CHERRIERE

Ensuite, le Maire désigne en qualité de délégué,

- aux Affaires Culturelles et du Patrimoine : Marc LEROY
- à la Défense et Réserve Communale de Sécurité Civile : Daniel SCHAEFER
- à la Communication Externe : Jean-Claude KUENTZ
- à la Communication Interne : Patrick GILLIERON
- à la Jeunesse : Stephen CHARLIEU

ce dont le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte, à l'unanimité.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne à l'unanimité, délégation à Monsieur le Maire, parallèlement aux délégations obligatoirement confiées en raison de son élection (article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales), d'autres

missions dites complémentaires et définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- fixe le montant des indemnités au Maire, Adjoints et Conseillers, à l'unanimité, avec effet au 7 avril 2014 pour l'exercice effectif de leurs fonctions du maire, des adjoints et d'un conseiller municipal étant précisé que cette délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans l'arrondissement.

DU 28 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal désigne les Membres :

- du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIAL (CCAS) avec 19 voix pour, 3 voix contre (Anne-Sophie SABOULARD, Emmanuelle COEURET, Bastien VIAL-COLLET) et 1 abstention (Benoit POUYET), de fixer le nombre d'élus municipaux siégeant au sein du CCAS. à cinq (en plus du Maire, Président de droit), 5 Conseillers élus (Annick VENANT, Mireille DAPOIGNY, Daniel SCHAEFFER, Emmanuelle COEURET, ALEXANDRA BOULLION) et 5 membres externes (Jean-Pierre SIMOULIN, Nadine LERAY, Marie-Jo GERMAIN, Jean-Pierre JULIEN, Sylvie BARA);
- de LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (en plus du Maire, Président de droit), à l'unanimité : Jean-Pierre JULLIEN, Catherine SOUS, Cerise ROLIN qui ont pour suppléants Patrick GILLIERON, Bastien VIAL-COLLET, Olaf PECH ;
- de L'ASSOCIATION du JEU de PAUME, à l'unanimité : Philippe LEBLOND et André SALABERT.



Le Conseil propose ensuite, à l'unanimité, une liste de 32 personnes au Directeur départemental des Finances Publiques ainsi que le prévoit le Code Général des Impôts.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, Monsieur Alain Jund, délégué au sein du Comité Syndical du Parc Naturel de la haute Vallée de Chevreuse.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve : et décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs de l'Accueil de Loisirs Juillet / Août 2014 ;

le versement d'une indemnité aux professeurs des écoles et instituteurs qui accompagnent les enfants des écoles en classe découverte ;



le tirage au sort effectué à partir de la liste électorale de 6 concitoyens de Neauphle-le-Château pour être éventuellement, au cours de l'année 2015, juré d'Assises :

- Sigrid, Jeannine, Josiane DE ROBERT DE BOUSQUER Epouse FLECHE, née le 16 juillet 1977 à Trappes.
- Philippe, Jean-Marie, Joseph GUIDÉE, né le 6 juillet 1942 à Lodeve (34).
- Véronique, Hortense, Adelaïde NANNINI, née le 8 mars 1971 à Boulogne-Billancourt (92).
- Marie-Agnès, Eliane IBANEZ, née le 12 avril 1984 à Clamart (92).
- Didier, Norbert RONDEAU, né le 6 juin 1950 à Paris 12ème (75).
- Benoit, Guillaume, David MOREAU né le 25 mai 1983 à Flers (61).

DU 12 MAI 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte, avec 17 voix pour et 6 voix contre (Anne-Sophie SABOULARD, Benoit POUYET, Emmanuelle COEURET, Bastien VIAL-COLLET, Olaf PECH et Alexandra BOULLION), le Projet Educatif Territorial présenté.



- approuve et décide, à l'unanimité, d'appliquer de nouveaux tarifs à compter de la rentrée scolaire 2014-2015 (voir tableaux ci-dessous)



- autorise, à l'unanimité, la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines », CCCY, à récupérer les archives relatives à l'occupation du sol de l'année 2004.

QUESTIONS DIVERSES

Bulletin Municipal « Regards sur Neauphle » :

Monsieur Le Maire précise que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la réglementation ne prévoit pas de mise à disposition d'espace d'expression libre réservée aux listes minoritaires dans un bulletin municipal.



Suite de la page 7

- Place Mancest – extension et restructuration du groupe scolaire Emile SERRE – accordé le 05/05/2014
- Rue de Villancy, lot 5 – construction de 6 maisons individuelles (logements sociaux) – accordé le 13/05/2014
- 40, Rue de Villancy – extension maison individuelle – accordé le 13/05/2014
- Chemin de Gaillarbois - lot 2 - Maison individuelle - accordé le 25/05/2014
- Chemin de Gaillarbois - lot 1 - Maison individuelle - accordé le 02/06/2014

Tarifs soumis au quotient familial

REVENU NET MENSUEL PAR PERSONNE AU FOYER	GARDERIE					ACCUEIL DE LOISIRS		
	Matin 1h	Soir 1h30	Journée 18h	Soir 2h30	Journée 19h	Journée	1/2 journée	
							Matin* 7h30-13h30	Après-midi 13h30-19h
De 0 à 400 €	1,55 €	2,20 €	2,90 €	3,60 €	4,05 €	8,85 €	6,90 €	2,95 €
De 401 à 600 €	2,10 €	2,95 €	4,00 €	5,00 €	5,60 €	12,20 €	9,50 €	4,90 €
De 601 à 900 €	2,40 €	3,40 €	4,60 €	5,80 €	6,50 €	14,20 €	10,75 €	5,80 €
De 901 à 1 200 €	2,80 €	4,05 €	5,45 €	6,85 €	7,65 €	16,85 €	13,20 €	7,65 €
Plus de 1 201 €	3,15 €	4,55 €	6,15 €	7,70 €	8,70 €	19,00 €	14,95 €	8,70 €

* Concerne l'accueil de loisirs pendant les vacances - 10 % seront à déduire de ces tarifs à partir du 2^{ème} enfant.

Tarifs uniques, non soumis au quotient familial

Garderie exceptionnelle et extérieure			Accueil de Loisirs exceptionnel et extérieur	Cantine	Cantine repas exceptionnel et extérieur
Matin	Soir	Journée			
3,90 €	9,60 €	10,85 €	23,60 €	4,25 €	5,55 €

10 % seront à déduire de ces tarifs à partir du 2^{ème} enfant (sauf exceptionnel ou extérieur)



LA VIE DE LA COMMUNE

Fleurissons Notre Village 1er CONCOURS des BALCONS & JARDINS de façades FLEURIS

Fenêtres, Balcons, Murs, Pas-de-Porte (Pots, Jardinières, Suspensions)
& Tout JARDIN ou Mise en scène Végétale visibles de la Rue.



ORGANISÉ PAR LE SYNDICAT D'INITIATIVE de
NEAUPHLE LE CHÂTEAU

PRIX DE LA MUNICIPALITÉ & PRIX DU SYNDICAT D'INITIATIVE

INSCRIPTIONS DU 20 JUIN AU 31 AOÛT 2014 :

Syndicat d'Initiative : Vendredi et Samedi 10h00 - 12h30

Courriel : infos@sinlc.fr / Site web de la Mairie

Téléphone : 01 34 89 78 00

Pour fleurir et embellir notre commune !

Le Syndicat d'Initiative de Neauphle-le-Château vous invite à participer au Premier concours des Jardins et Balcons Fleuris.

Nul besoin d'être un jardinier confirmé pour y participer :

quelques graines, quelques plantes, un peu de temps et surtout une grande envie de faire exploser couleurs et senteurs devant votre maison.

N'hésitez pas à faire preuve de fantaisie, à marier les couleurs et les essences pour rendre votre lieu d'habitation le plus fleuri de Neauphle-le-Château !

Ce concours est ouvert à tous les Nauphéens disposant d'un jardin, d'un balcon, d'une fenêtre, d'un pas-de-porte, visibles de la rue (c'est le seul impératif !). Tous les ornements floraux, même modestes ont leur place dans ce concours qui est un jeu pour soi (une maison encore plus belle et de belles récompenses) et pour tous, puisque Neauphle-le-Château aura encore plus de charme...

Pour concourir, il suffit de remplir un bulletin d'inscription avant le 31 août et de cultiver votre jardin, votre parcelle de terre ou vos jardinières :

- balcons ou terrasses,
- fenêtre ou mur fleuris,
- entrées, pas-de-port,
- maison avec jardin visible de la rue.

La première quinzaine de septembre, un jury composé de jardiniers, de membres du Syndicat d'Initiative et d'élus, sillonnera la commune pour admirer et juger, selon des critères prédéfinis (choix des végétaux, harmonie des couleurs, originalité de la réalisation) les compositions florales et végétales, les jardinières colorées et les parterres verdoyants de tous les participants.

Les auteurs des meilleures créations se verront dotés de cadeaux : Prix de la Municipalité & Prix du Syndicat d'Initiative.

Inscriptions du 20 juin au 31 août 2014.

Règlement & Bulletin d'inscriptions :

- Au Syndicat d'Initiative, Place du marché, tous les vendredis et samedis matins de 10h30 à 12h30.
- Par courriel à : info@sinlc.fr
- A télécharger sur le site de la Mairie et à déposer au Syndicat d'Initiative, 14 Place du marché, 78640 Neauphle-le-Château.

Bonne chance à tous !

LA CHASSE AUX ŒUFS

Dimanche matin, les cloches de retour de Rome, se sont arrêtées dans le Parc Saint Martin pour y cacher des œufs un peu partout. Bien avant 11 heures, quelques têtes blondes, arrivant au fur et à mesure, commençaient, avant tous les autres, à scruter le parc pour essayer d'apercevoir ces fameux œufs.

Les cloches sonnent

Attention : 3, 2, 1 PARTEZ.

Chaque enfant a sa propre stratégie, à droite, non à gauche, plutôt droit devant. On entend les enfants crier de joie dans tout le parc et nous pouvons admirer la rapidité à laquelle les paniers se remplissent.

La chasse terminée, les enfants jouent dans le parc pendant que les « grands » discutent tout en profitant du soleil qui nous fait l'honneur d'être avec nous pendant cette matinée. Quel bonheur de voir la joie des enfants pendant cette manifestation.

Merci les cloches et à l'année prochaine.





Sophie JOUAN



Anne-Marie GALLO



Sylvie ROISEUX



Maryse GAUDIN

SALON D'ART 2014

Les Salons se suivent... mais ne se ressemblent pas. Chaque année nous découvrons de nouveaux talents, de nouvelles techniques.

Lors de cette 31^{ème} édition, nous avons eu le bonheur d'accueillir 66 artistes dont 10 sculpteurs. Environ 1500 visiteurs ont pu admirer 310 œuvres (réalisées dans les techniques les plus diverses : sculptures en terre, bronze, raku, fil de fer, porcelaine, peinture numérique, pastel, encre, huile, aquarelle, acrylique...) et rencontrer, partager dans une ambiance chaleureuse avec les artistes présents.

Pour faire durer ce plaisir 45 visiteurs ont acquis leur œuvre préférée.

Tout au long de cette semaine, les artistes comme les organisateurs ont accueilli, guidé les 8 classes de l'école Emile Serre. Les enfants, nos artistes de demain, ont ainsi découvert les techniques exposées et ont même eu le loisir de s'exercer et de tester leur talent.

Il a fallu choisir c'est de plus en plus difficile pour décerner nos 3 prix traditionnels :

Prix de la Municipalité :

Sylvie ROISEUX (huile)

Prix du Lions Club :

Anne-Marie GALLO (pastel) et

Maryse GAUDIN (huile)

Prix du Syndicat d'Initiative :

Sophie JOUAN (sculpture fil de fer et terre cuite)

Mention à Pierre HENRY (huile)

La clôture du salon est toujours un petit moment de tristesse, mais nous nous sommes promis de nous retrouver l'an prochain et d'accueillir encore plus d'artistes (si possible) et encore plus de visiteurs.

LE CARNET

NAISSANCES

- Soane Lana MONANGE née le 20 décembre 2013 à Poissy (Yvelines)
- Faustine Fabienne Roseline CARPENTIER née le 27 décembre 2013 à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines)
- Gaëtan Jean-Marie Jean-Pierre MESNIL né le 27 décembre 2013 à Versailles (Yvelines)
- Isaac Adam Jean Victor PERRIER né le 1er janvier 2014 à Rambouillet (Yvelines)
- Amandine Sophie ROLLAND née le 9 février 2014 à Rambouillet (Yvelines)
- Lina Maria MENDES née le 7 février 2014 à Le Chesnay (Yvelines)
- Mattéo Corentin Mike TOUAH né le 9 février 2014 à Rambouillet (Yvelines)
- Clémentine Pierrette Liliane THOMAS GARNIER née le 14 février 2014 à Poissy (Yvelines)
- Lucile Hélène Nicole DEGEN née le 24 février 2014 à Neauphle-le-Château (Yvelines)
- Nesta DIAKITÉ CHALÉARD née le 3 mars 2014 à Le Chesnay (Yvelines)
- Sofia KHOURIBACHE née le 3 mars 2014 à Versailles (Yvelines)
- Théo Grégoire POURNIN-ANTONY né le 7 mars 2014 à Le Chesnay (Yvelines)
- Margot Françoise Marithé FURIO née le 10 mars 2014 à Poissy (Yvelines)
- Ethan Louis Noël BODIN né le 18 mars 2014 à Versailles (Yvelines)
- Anna Marie-Lise Nadine ROBERT née le 23 mars 2014 à Clamart (Hauts-de-Seine)
- Romane Pascale Claudette SECCO née le 25 mars 2014 à Le Chesnay (Yvelines)
- Hugo Alain Régis GUIMARD né le 3 avril 2014 à Rambouillet (Yvelines)
- Baptiste Henri CHARRIER né le 9 avril 2014 à Sèvres (Hauts-de-Seine)
- Alexis Michel Robert THORON né le 12 mai 2014 à Rambouillet (Yvelines)

MARIAGES

- Guillaume Philippe Jean-Pierre DEMARET et Adeline BLANLOT – Mariage célébré le 3 mai 2014 ;
- Serge Manuel DE MORAIS et Sandrine GONÇALVES – Mariage célébré le 3 mai 2014 ;
- Tony Jérôme JARVIS et Sarah Aziza FRISE - Mariage célébré le 17 mai 2014.

Suite en page 12

LE CARNAVAL



En arrivant dans la cour de l'Ecole Primaire, la carriole et les poneys, déjà tout joliment décorés par les enfants et parents d'élèves, étaient prêts à partir. Bambins et adultes nous attendaient patiemment, déguisés avec malice et adresse, ainsi que les « gilets jaunes » qui allaient veiller à la sécurité de tous. Tout est prêt ? Alors EN AVANT !... Pour un superbe défilé tout fofou, coloré, musical, dans la joie et la bonne humeur. Après notre passage dans les rues de Neauphle nous voici à la nouvelle arrivée : le Parc Saint Martin.

Comme chaque année, des sacs de confettis sont distribués à tous les enfants... La pelouse ne tarde guère à se recouvrir d'un tapis multicolore. La bataille terminée, les enfants se dirigent vers les popcorn et les adultes, qui se restaurent aussi, à leurs palabres amicales et commentaires... Bref un bon moment passé ensemble...

SÉCURITÉ SANS RÉSERVE...

C'est dans le cadre de leur mission de protection des populations que les bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile ont suivi le 14 mai une formation, organisée par Marie Jo Germain, aux premiers secours, dispensée par la Croix Rouge Française.

Christian, le formateur de la Croix Rouge, s'est montré patient et pédagogue tout au long des exercices (nous l'en remercions !) : premiers réflexes en cas d'accident, position latérale de sécurité en cas de malaise, formation à l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique (la Commune en possède trois, grâce au Lions Club de Neauphle le Château - un à la MJP, un au Tennis Club et à un la Mairie). Les réservistes qui n'ont pas pu assister à cette formation pourront suivre une séance de rattrapage à l'automne.

Si vous êtes intéressés par la RCSC, Daniel Schaefer et son équipe se feront un plaisir de vous accueillir (renseignements et candidatures auprès de la Mairie).



Suite de la page 11

DÉCÈS & TRANSCRIPTION

- Henriette Françoise FRANÇOIS veuve REVAULT, née le 12 juin 1930 à Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne) – Décédée le 27 décembre 2013 à Jouars-Pontchartrain (Yvelines) ;
- Christine Marie Hélène LANDRÉ épouse RAINE, née le 5 novembre 1955 à Orléans (Loiret) – Décédée le 1er janvier 2014 à Trappes (Yvelines)
- Joël LE DOUCE, né le 17 juillet 1947 à Neauphle-le-Château (Yvelines) – Décédé le 8 janvier 2014 à Neauphle-le-Château (Yvelines) ;
- Christian Gilbert BOUCHET né le 27 juillet 1952 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) – Décédé le 10 février 2014 à Paris 12ème arrondissement (Paris) ;
- Sophie Nathalie Virginie LANGEARD née le 19 août 1965 à Lisieux (Calvados) – Décédée le 9 mars 2014 à Suresnes (Hauts-de-Seine) ;
- Alice Marie Augustine PATUREAU veuve MANTOPOULOS née le 30 août 1917 à Saint-Florent (Deux-Sèvres) – Décédée le 19 avril 2014 à Jouars-Pontchartrain (Yvelines).

UN AUTRE REGARD

À la rentrée, votre journal municipal risque d'être différent... Cela va dépendre en grande partie de vous et de vos réponses... «REGARDS» a été un bon outil... Mais il peut aujourd'hui après toutes ses années à votre

service, se remettre en question, se dire qu'il doit jouer en complémentarité avec les réseaux de l'Internet qui réagissent instantanément et transmettent photos et vidéos... Le seul point qu'il ne changera pas est son caractère factuel, hors de tout esprit propagandiste. Donc nous vous demandons votre avis... Dites-nous...

1/ À QUEL RYTHME ?

Mensuel / Bi-Mensuel / Trimestriel / Autres...

2/ PAR QUELLE VOIE ?

Votre boîte aux lettres ? Les commerçants ? Internet ? Les associations? Les lieux publics de Neauphle? Un mix de tout cela? / Autres..

3/ QUELS SUJETS ?

- L'ACTIVITÉ DES ASSOCIATIONS
- LES RENDEZ-VOUS COMMUNAUX
- LES COMMERÇANTS
- LA VIE DES ÉCOLES
- CONSEILS PRATIQUES, AVIS ADMINISTRATIFS
- LA GESTION DE LA COMMUNE
- LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ DE DES DÉBATS
- LA TRIBUNE DES NEAUPHLEENS
- AUTRES: Vos suggestions...

4/ MAIS ENCORE.....

Quelles seraient vos idées, vos attentes pour nous permettre d'améliorer notre communication vers vous? Quels supports vous paraissent les plus efficaces? le papier?

l'affichage ? le site internet de la Mairie ? Lisez-vous « REGARDS » ? Vous donne-t-il les informations que vous attendez? Vous est-il utile? Agréable à lire? Le conservez-vous? Avez-vous déjà consulté le site internet de la Mairie ? Vous paraît-il attractif et efficace ? Consultez-vous les panneaux d'affichage municipaux ? Aimeriez-vous que Neauphle s'équipe de panneaux d'affichage et d'information électroniques ? Avez-vous des suggestions à nous faire ? Avez-vous repéré des idées ou des "façons de faire" pratiquées dans d'autres communes que vous souhaiteriez partager avec nous ?

ALORS N'HÉSITEZ PLUS....

Par courriel ou par lettre déposée ou envoyée à la Mairie, répondez vite. Nous tiendrons compte de vos avis, suggestions et propositions.

Et tirons au sort deux auteurs de réponses qui recevront un fort joli cadeau... et typiquement neauphléen !